

CONSEIL D'ÉCOLE DU VENDREDI 4 JUIN 2021

Etaient présents :

<u>pour la mairie</u> : Madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, Madame Réjaud, directrice du service Education, Monsieur Fersatoglu, responsable du Bâti,

<u>l'équipe enseignante</u> : Madame Lescop, Madame Kerjean, Madame Jaccone, Madame Francheteau, Madame Poux, Madame Hedin,

<u>les représentants des parents d'élèves</u> : Madame Garnier, Madame Lesellier, Madame Bizouard, Monsieur Pilon pour la FCPE, Madame Alfonso, Madame Lefranc pour les Indépendants.

Etait excusée Madame Sœur, Inspectrice de l'Education nationale

Secrétaires : Madame Jaccone & Madame Garnier

Les modalités de vote des élections de parents d'élèves - constitution de la commission électorale

Une consultation annuelle du conseil d'école doit être effectuée pour décider des modalités de vote proposées aux parents lors des élections de parents d'élèves. Le conseil d'école réuni ce jour choisit la modalité du vote par correspondance pour les élections d'octobre 2021.

Le conseil d'école, réuni pour la dernière fois cette année scolaire, définit la composition de la **commission électorale** chargée de l'organisation des élections de parents. La directrice et les parents d'élèves, têtes de liste de chaque association seront membres de cette commission.

Un-e enseignant-e en fera également partie. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation des élections.

Les effectifs de la rentrée 2021

Les effectifs sont en hausse par rapport à cette année. 22 CM2 quittent l'école et 39 CP doivent arriver à la rentrée 2021, quelques départs dans les autres niveaux compensés par des nouvelles inscriptions. A ce jour, la prévision d'effectifs est de 178 élèves.

Les PAI: nouveautés

Pour les enfants atteints de troubles de la santé tels que des pathologies chroniques (asthme, par exemple), des allergies, des intolérances alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place.

<u>Nouveauté</u> : un PAI sera établi à chaque entrée dans un nouvel établissement. Il sera valable toute la durée de la scolarité dans le même établissement.

Une nouvelle ordonnance devra être fournie par la famille **chaque année** pour autoriser l'enseignant à donner le médicament à l'enfant.

Le PAI sera modifié et refait seulement en cas de changement important dans les soins. Si le PAI n'a plus lieu d'être, un courrier du médecin devra l'attester.

La mairie a fait parvenir par mail à **tous les parents** le formulaire de PAI ainsi que les instructions pour la constitution du dossier et l'annexe pour la restauration scolaire.

Calendrier:

- Les parents doivent déposer le PAI de leur enfant jusqu'au 27 août en mairie (service Education).
- Le médecin scolaire les signera tous le 1er septembre et la mairie les distribuera dans les écoles lors de la pré-rentrée.

Il est important de respecter la date du 27 août afin que les PAI soient signés par le médecin scolaire et la directrice du service Education avant la rentrée.

A la suite du départ prochain de Madame Meyniel, infirmière dans les écoles, une nouvelle infirmière va être recrutée et sera chargée en début d'année de la gestion des PAI.

L'entretien des salles de l'école par la société Manulav

L'entretien de l'école par les agents de la société Manulav n'est pas aussi bien fait qu'il y a quelques mois. Le contrat a été revu pour ajuster les prestations sur ce qui était initialement prévu. Il y a deux personnes au lieu de trois précédemment le soir, leur tâche est importante. Madame Réjaud a proposé de rencontrer le responsable de Manulav avec Madame Lescop jeudi 10 juin afin de faire le point sur les prestations.

Tarifs de la cantine : le tarif élevé est de plus en plus élevé selon les parents. Madame Martin rappelle que ce que paient les parents, ce sont les deux heures de pause méridienne : repas et encadrement. Il y a eu une augmentation de 5 %. Le cahier des charges stipule qu'il doit y avoir 75 % de produits durables, plus chers. Les parents d'élèves soulignent que l'augmentation de cette année leur apparaît malgré tout excessive et que ce tarif ne fait que monter au fil des ans. Il leur est expliqué que la proposition faite en conseil municipal était de majorer de 10% ce qui aurait été régulé par le maire à 5%.

Suivi des travaux demandés

- dans les **toilettes de la cour** : demande de réajustement des portes pour une fermeture plus facile. Les services techniques sont intervenus selon Monsieur Fersatoglu, cependant cette révision ne semble pas suffisante car les portes sont toujours difficiles à fermer ou à ouvrir pour les enfants (verrou à tirette).
- Réfection des stores dans les classes : des stores ont été réparés, d'autres ne fonctionnent plus. Madame Lescop continue d'informer le service Bâti des dysfonctionnements et de demander des réparations. Monsieur Fersatoglu propose de faire une demande de remaniement des stores dans les demandes transversales à inscrire au budget municipal. La réalisation ne sera cependant pas immédiate. Une révision de tous les stores sera faite avant la rentrée 2021.

Des films occultants pourraient être posés sur les fenêtres des salles de classes face à la terrasse du restaurant afin d'éviter que les clients aient vue sur la classe de Madame Francheteau ou celle de Madame Jaccone.

Retour des utilisateurs sur le **système de ventilation** : les premières chaleurs, pourtant modérées ont permis de constater que le système, satisfaisant cet hiver, n'apporte pas plus d'air lorsque les températures sont élevées. Monsieur Fersatoglu rappelle que le système n'est pas bridé et que l'installation est évolutive. Il viendra lui-même pour effectuer des réglages. Il va falloir arriver à une harmonie entre la chaufferie et la centrale de traitement d'air.

Les travaux réalisés dans les cages d'escaliers se dégradent déjà, des éclats de peinture apparaissent et c'est dommage. N'y a-t-il pas la possibilité de poser des protections sur les angles ? sur les poignées de porte, là où elles touchent le mur ? Les marches de l'escalier s'abiment plus vite et c'est notable avec les lavages de sol moins fréquents. Il y a un souci avec les rebords de marche en plastique qui se décollent, les uns après les autres. Monsieur Fersatoglu viendra constater la semaine prochaine.

Des **aménagements** au long cours peuvent-ils être pensés, comme l'installation de lavabos supplémentaires dans la cour ... Ce n'est pas une dépense qui a été budgétée dans le cadre des travaux à venir. Monsieur

Fersatoglu n'y est pas favorable car ce point d'eau, accessible à tout le monde, pourrait devenir un point d'attraction et entrainer des intrusions.

Réfection du sol de la cour : Les services techniques veulent refaire cette cour depuis longtemps. Une demande de chiffrage a été faite à l'architecte dans le cadre des travaux du futur centre de loisirs. Les travaux sont importants, c'est plus qu'un ragréage et ils couteraient cher.

Un **calendrier des travaux** de transformation du bâtiment ne peut être annoncé pour l'instant. Ils démarreront en septembre pour une durée minimum de 6 mois. Le parking disparaîtra pour être intégré à la cour.

Des **mesures de qualité de l'air** dans la cour sont-elles envisagées par rapport à la circulation rue Larmeroux ? Il n'existe pas de seuil qui permettrait une lecture d'une telle mesure. Des mesures en intérieur ont été faites dans toutes les écoles et crèches de la ville. L'école Larmeroux montrait des taux de CO2 supérieurs aux valeurs seuil ce qui a entraîné l'installation de la centrale de traitement d'air sur l'école. Rien n'est prévu pour l'extérieur.

Le **restaurant mitoyen**: la date d'ouverture n'est pas connue mais semble imminente. La commission de sécurité a validé l'ouverture. Le chiffrage pour la réfection du mur côté cour a été réalisé incluant la peinture pour une fresque comme cela a été demandé par l'école au début des travaux. Les livraisons (par la grille juste à côté de celle de l'école) ne sont pas possibles aux heures d'entrée et de sortie des élèves et Madame Martin demande à Madame Lescop de faire remonter à la mairie toute situation contraire.

Liaison Grande Section -CP / CM2-6e

Il n'est pas possible cette année encore d'organiser la visite des grandes sections dans le cadre de la **liaison GS/CP**. Une vidéo des activités des classes de CP et une visite de l'école sera montrée aux élèves de Lemel pour leur faire découvrir leur future école.

Un document de présentation de l'école est donné aux parents des nouveaux élèves. Madame Lescop recevra les parents qui le souhaitent.

Pour la **liaison CM2-6**^e, la visite du collège n'a pas pu être organisée en raison de la pandémie. Des vidéos de présentation des deux collèges seront projetées aux élèves. Des élèves de 6^e viendront prochainement répondre aux questions des CM2.

Il n'y aura pas de **temps festif** avec les familles en cette fin d'année. Une fête avec les élèves sera organisée à la toute fin de l'année sur le temps scolaire.